

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE D'ARCHAMPS (HAUTE-SAVOIE)
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article 48 de la loi du 5 avril 1884)



MARDI 5 JANVIER 2021 à 19 H 00
EN SALLE POLYVALENTE

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, la séance se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil municipal

Comptes rendus des réunions des commissions communales et intercommunales (CCG, SMAG, SMS)

Finances publiques

- Budget principal – décision modificative ;
- Budget Auberge – décision modificative ;
- Budget 2021 – Autorisation de mandatement en investissement sans inscription préalable de crédits.

Social

- Signature d'une convention avec le C.C.A.S de Viry pour le financement de l'EHPAD des Ombelles.

Informations et questions diverses

A Archamps,
Le 31 Décembre 2020

Le Maire,
Anne RIESEN



